

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 06/05/2019 À 20H30**

L'an deux mille dix-neuf, le six mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de Grilly s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation en date du 30 avril 2019 et sous la présidence de Judith HEBERT, Maire.

Présents : Judith HEBERT, Christine DUPENLOUP, Christian DUJARDIN, Jérôme MORILLERE Serge BLANC, Patrick DECOSTAIRE, David ETASSE, Astrid GLADYS, Vinciane HARDY, Isabelle LE ROY, Yves TERISSE, Jean-Jacques VAN DEN BROEK, Peggy WILLIAMS ;

Procuration : Françoise TOUILLIER-SCHREYER (à Judith HEBERT),

Absent : Géraldine BOUYSSOU

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 20h30.

Secrétaire de séance : Vinciane HARDY.

### **Ajout d'un point à l'ordre du jour :**

Madame le Maire souhaite proposer au conseil municipal la mise à l'ordre du jour d'une délibération supplémentaire concernant la signature d'une convention avec le Département de l'Ain pour le financement de la bande de roulement de la RD15. Le Conseil accepte à l'unanimité, le point sera traité en point n°1.

### **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 01 avril 2019**

La Présidente de séance, Judith HEBERT demande au Conseil d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 01 avril 2019.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :*

POUR : 14

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVE CE COMPTE-RENDU.

### **Délibération n°1 : Convention entre le Département de l'Ain et la Commune de Grilly concernant l'aménagement du centre village sur la RD15**

Madame le Maire présente le projet de convention entre le Département de l'Ain et la commune de Grilly ayant pour objet de définir les conditions administratives, techniques et financières dans lesquelles les travaux d'aménagement du centre village sur la RD15 ont été réalisés. Le Département de l'Ain financera le renouvellement de la couche de roulement et le marquage de la RD15 hors plateau surélevé pour un montant forfaitaire de 38 000 € sans taxes. Le Département de l'Ain prendra des dispositions pour le contrôle de la

bonne exécution des travaux. La convention précitée détaille également les charges d'entretien et de fonctionnement des deux parties.

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention précitée.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :*

POUR : 14

CONTRE : 00

ABSTENTIONS : 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVE CETTE DELIBERATION.

## **Délibération n°2 : Finances : BP 2019 : Décision Modificative N°1**

Le Budget Primitif 2019 de la Commune a été voté le 11 mars 2018.

Les travaux d'enfouissement de la Route de Mourex par le SIAE seront réalisés cette année et nécessitent une augmentation du montant budgétisé dans l'opération. Les travaux du Centre Bourg ainsi que les travaux sur la voie verte font l'objet d'un léger dépassement. Enfin, il convient de rajouter le montant de la TVA à l'opération Aire de Jeux.

Cette décision modificative consistera pour l'essentiel à déplacer des crédits sur des comptes budgétisés non réalisés, pour les réaffecter sur les comptes d'investissement utilisés, soit :

- À diminuer le compte – 020 – Dépenses imprévues de 27 000 €,
- À diminuer le compte – 2151-134 – Réseaux de voirie/Sécurisation routière de 39 900 €,
- À diminuer le compte – 2313-144 – Immos en cours/Fontaines communales de 5 000 €,
- À diminuer le compte – 2111-146 – Terrains nus/Acquisitions réserves foncières de 40 000 €,
- À diminuer le compte – 2315-158 – Installations matériel/Pont en Bosset de 26 600 €,
  
- Augmenter le compte – 2152-148 – Installations de voirie/Voie verte de 500 €
- Augmenter le compte – 21533-153 – Réseaux câblés /Enfouissement des lignes de 120 000 €
- Augmenter le compte – 2135-155 – Install amén /Centre Bourg de 12 000 €
- Augmenter le compte – 2188-157 – Autres immos /Aire de jeux de 6 000 €

Madame Isabelle LEROY propose au Conseil municipal d'approuver la décision modificative telle que présentée et synthétisée dans le tableau joint à la délibération.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :*

POUR : 14

CONTRE : 00

ABSTENTIONS : 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVE CETTE DELIBERATION.

## **Délibération n°3 : Finances : Demande de Fonds de Concours CAPG / Voie Verte**

Madame le Maire rappelle que, par délibération en date du 26 octobre 2017, le Conseil Communautaire a approuvé le Pacte Financier et Fiscal de solidarité - PFFS.

Dans le cadre de ce pacte, la communauté d'agglomération mobilise, dans le cadre d'une logique de solidarité communautaire, plusieurs leviers de financement dont les fonds de concours.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le versement d'un fonds de concours est autorisé sous les conditions suivantes :

- Pays de Gex Agglo participe au financement d'un équipement, hors de ses champs de compétences, réalisé sous maîtrise d'ouvrage communale

- la commune, bénéficiaire du fond de concours doit assurer, hors subvention, une part de financement au moins égale au montant du fonds de concours reçu
- les deux collectivités locales doivent prendre une délibération concordante faisant apparaître :
  - . une présentation synthétique du projet,
  - . un plan de financement détaillé mentionnant l'ensemble des financeurs et le montant de chaque subvention obtenue ainsi que le montant du « reste à charge TTC » pour la commune
  - . le calendrier de réalisation de l'opération

La Conférence Intercommunale des Maires, qui conformément au PFFS examine et sélectionne les dossiers, se réunira fin mai.

### Descriptif du projet

Travaux d'aménagement des voies vertes sur la Commune de Grilly

### Plan de financement

Dépenses		Financements		
			Type de financement	Montant
		Europe		
		Etat		
		Région		
Coût global TTC	83 959,76 €	Département		
Coût travaux TTC	83 959,76 €	Pays de Gex Agglo	Fonds de concours	40 000 €
		Autres		
Coût à financer	83 959,76 €	Fonds propres commune	Reste à charge	43 959,76 €
Total des dépenses	83 959,76 €	Total des financements		83 959,76 €

### Calendrier de réalisation de l'opération : Juin 2019

La commune s'engage à faire apparaître la participation de Pays de Gex Agglo sur tous les supports de communication utilisés par la commune dont, le cas échéant, sur le panneau d'affichage autorisant les travaux, dans chaque support de communication communal dans lequel sera présenté l'équipement ou les travaux réalisés mais également sur le site internet et dans la presse.

### Il est proposé au conseil :

**DE SOLLICITER** auprès de Pays de Gex Agglo le versement du fonds de concours pour un montant de 40 000,00 € à la commune de GRILLY dans le cadre des travaux d'aménagement des voies vertes sur la Commune de Grilly,

**D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :*

POUR : 14

CONTRE : 00

ABSTENTIONS : 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVE CETTE DELIBERATION.

## Délibération n°4 : Jury d'Assises : constitution du jury pour l'année 2020

Dans le cadre de la constitution du jury d'assises, des citoyens français sont tirés au sort pour participer aux côtés des magistrats professionnels au jugement des crimes.

Par arrêté, le Préfet fixe le nombre et la répartition des jurés d'assises constituant la liste annuelle du département de l'Ain qui servira de référence.

La liste ainsi constituée, de toutes les personnes tirées au sort, permettra ensuite à une commission spéciale instituée au siège de la cour d'assises, après exclusion des personnes ne remplissant pas les conditions d'aptitudes requises, de constituer la liste annuelle définitive après un nouveau tirage au sort.

En ce qui concerne la commune de Grilly, il conviendra de procéder au tirage au sort, dans la liste électorale de la commune, de deux habitants de Grilly âgés de moins de 70 ans et de plus de 23 ans.

Madame le Maire fait ensuite procéder au tirage au sort du nom de deux habitants de Grilly inscrits sur la liste électorale 2019 pour constituer la première liste des jurés d'assises de l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après tirage au sort et vérification des conditions requises, désigne :

- 1) L'électeur, inscrit au 7<sup>ème</sup> rang de la page 23 de la liste électorale générale 2019, et
- 2) L'électeur, inscrit au 5<sup>ème</sup> rang de la page 6 de la liste électorale générale 2019,

comme jurés d'assises pour l'année 2020 ; ceux-ci seront informés de leur désignation et leurs coordonnées seront transmises au Parquet.

## Délibération n°5 : Eclairage public : SleA : Enfouissement des réseaux Route de Mourex

Le SleA a procédé à l'étude détaillée du projet que la commune souhaiterait réaliser sur la Route de Mourex. Le plan de financement faisant apparaître un surcoût par rapport à l'APS présenté en Conseil municipal le 28 août 2017, il convient de demander au conseil de se prononcer sur l'avant-projet définitif.

Le SleA propose un plan de financement pour la partie des travaux relatifs à 1) la mise en souterrain du réseau basse tension, 2) la mise en souterrain du réseau de télécommunication, 3) le projet d'éclairage public correspondant.

Concernant la partie électrique, suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Electricité du Pays de Gex, le SleA prendra en charge en intégralité les travaux au titre de la redevance « article 5 » du cahier des charges de Concession du Pays de Gex, pour information le coût des travaux pour la mise en souterrain du réseau basse tension est chiffré à 544 300 €TTC. Les travaux d'éclairage public sont également largement subventionnés par le SleA et sur les fonds restant du Syndicat Intercommunal du Pays de Gex (dissout et intégré au SleA pour les Communes gessiennes) ; le plan de financement prévoit une participation communale nette à hauteur de **21 782.95 €** pour un montant total de 96 300 €. La mise en souterrain du réseau de télécommunication représentera la plus forte charge 90% du montant soit **198 000 €** à charge de la commune, le SleA subventionnant à hauteur de 22 000 € (le montant total de l'opération s'élevant à 220 000€).

Madame le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer l'Avant-Projet Détaillé, d'inscrire au budget les crédits nécessaires et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents proposés par le SIEA pour la réalisation de cet investissement.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :*

POUR : 14

CONTRE : 00

ABSTENTIONS : 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVE CETTE DELIBERATION.

## Délibération n°6 : Finances : Subventions aux associations

Madame Isabelle LE ROY, adjointe aux finances, présente les demandes de subventions examinées par le groupe de travail ad hoc.

Pour rappel, la commission « Créer du lien » a recommandé de favoriser les associations dont les actions sont locales, ou dont les Grillérands bénéficient directement.

Les demandes de subventions qui arriveront en cours d'année seront examinées à l'automne avant d'être soumises à l'avis du Conseil municipal.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur les demandes de subventions examinées par la Commission puis de les voter telles que listées ci-dessous :

Nom de l'association	Décision du Conseil Municipal
Amicale d'animation hôpital de Tougin	500
Amicale de l'école d'Arbère	800
Amis de la Réserve naturelle de la Haute Chaîne du Jura	200
APAJ	200
ASVGS section Foot	310
Banque alimentaire de l'Ain	100
Club d'escrime de Varcès	100
Docteur Clown	200
La Gexoise	150
LEC Divonne	840
Pays de Gex Natation	300
Sou des écoles de Sauverny	300
<b>TOTAL</b>	<b>4000</b>

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :*

POUR : 14

CONTRE : 00

ABSTENTIONS : 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVE CETTE DELIBERATION.

## Délibération n°7 : Finances : Motion concernant l'arrêt de la diffusion des chaînes RTS en zone frontalière

La Confédération suisse abandonne la technologie de diffusion numérique terrestre qui permettait aux zones frontalières de capter la RTS. Ainsi, dès le 03 juin 2019, des milliers de foyers Genevois Français ne capteront plus les chaînes de télévision suisses. L'accès des chaînes nationales suisses dans les régions limitrophes ne sera désormais réservé qu'aux seuls détenteurs de la nationalité suisse, à la condition de s'abonner chez un opérateur ou d'opter pour le satellite.

Cette décision unilatérale de l'audiovisuel public suisse (SSR) privera de nombreux foyers résidant sur la frontière d'un accès apprécié aux programmes de la Télévision publique suisse. C'est un signal très regrettable dans notre agglomération transfrontalière : à l'arrêt d'un service qui participe au lien entre les citoyens français et suisses du Grand Genève et plus globalement de l'espace lémanique s'ajoute la discrimination entre usagers, seuls les résidents en France de nationalité suisse disposeront d'une solution alternative pour regarder les programmes de la RTS.

Le Pôle métropolitain est engagé, aux côtés du Canton de Genève et du Canton de Vaud, dans la construction d'une agglomération solidaire. Si les collaborations transfrontalières s'incarnent d'abord dans la réalisation d'infrastructures de mobilité et la création de services aux citoyens, notre action passe aussi par une communication dédiée au vivre-ensemble et à la reconnaissance d'une identité chère à notre bassin de vie transfrontalier. Ainsi, le Grand Genève porte l'émission « Ensemble » diffusée par Léman Bleu, programme consacré à l'actualité transfrontalière du Grand Genève.

L'accès aux programmes radiophoniques et télévisuels de chaque côté de la frontière constitue un vecteur d'échanges et de partage précieux pour nos habitants français et suisses à l'heure des tentations de repli sur soi. C'est un vecteur fort d'identité partagée à l'échelle du Grand Genève qui compte désormais plus d'un million d'habitants et plus largement encore à l'échelle de l'espace lémanique qui compte plus de 2 millions d'habitants. C'est aussi un élément qui participe au rayonnement de la francophonie et à l'échange culturel entre nos pays.

C'est pourquoi la décision de la SSR est éminemment dommageable en ce qu'elle limite sa capacité de rayonnement et érige des barrières entre voisins d'un même territoire, en totale contradiction avec les efforts menés depuis des années par les acteurs suisse et français pour atténuer les effets de la frontière.

Si l'abandon de la TNT s'inscrit dans un contexte général de recherche d'économie de la part de l'opérateur, le maintien d'un égal accès au service de la RTS sur le périmètre du Genevois français reste malgré tout un enjeu de lien social fort entre les habitants de notre bassin de vie. Il s'agit bien de garantir un égal accès au service à tous les habitants de Grand Genève en s'appuyant sur les technologies disponibles.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'adopter cette motion de soutien pour le maintien d'un accès aux chaînes de la RTS dans tout le périmètre de l'agglomération transfrontalière du Grand Genève.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :*

POUR : 10

CONTRE : 00

ABSTENTIONS : 04

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVE CETTE DELIBERATION.

## Questions diverses :

### 1/ Informations diverses

Madame le Maire informe le conseil : depuis le 01 avril, les demandes d'instruction d'autorisations d'urbanisme sont traitées par le service ADS de la Communauté d'Agglomération qui assure également une permanence en mairie et participe à la commission urbanisme. Les premiers retours sont positifs.

Madame le Maire informe le conseil que le SleA a fait parvenir à la mairie une réponse concernant les oubliés de la fibre avec un tableau listant les personnes désormais éligibles.

Un courrier a été reçu en mairie concernant les compteurs Linky, demandant à la commune de se positionner et de délibérer à ce sujet, copie de ce courrier sera transmise à tout le conseil et ce point sera débattu lors d'un prochain conseil municipal.

Rappel : les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019.

Madame le Maire souhaite obtenir l'avis de la commune concernant l'idée d'écrire un courrier à la mairie de Divonne-les-Bains sur l'usine d'embouteillage. Il s'agirait d'une démarche collective pour porter les questions et les interrogations au sujet de l'usine dans une démarche de clarté. Les élus sont favorables à cette démarche. Monsieur Christian DUJARDIN demande si c'est un courrier de réclamation ou de questions.

Madame le Maire répond que l'idée est de faire une liste de questions, de transmettre nos sujets d'inquiétude. Le courrier sera validé par les élus signataires avant envoi.

Madame le Maire informe le conseil de la démarche de l'AMF de demande de soutien aux communes pour Notre Dame. Le conseil estime, au vu du montant des dons déjà récoltés qu'un don de la commune de Grilly ne se justifie pas. Compte tenu des travaux conséquents à prévoir pour l'église de Grilly, le conseil à l'unanimité préfère financer les travaux de l'église.

Madame le Maire rappelle au conseil le vote du PLUiH à venir et propose de réfléchir aux amendements à proposer avant le petit conseil du 20 mai.

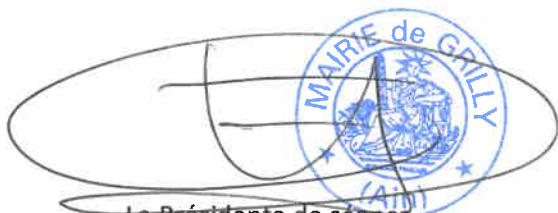
## 2/ Dates des Commissions et du Conseil Municipal

La prochaine séance du Conseil municipal est fixée au **lundi 03 juin 2019 à 20h30**.

Les prochaines réunions de Commissions et évènements sont prévus, chronologiquement, comme suit :

- |                               |                         |
|-------------------------------|-------------------------|
| - <b>Commission travaux</b>   | <b>15 mai 9 h 00</b>    |
| - <b>Commission urbanisme</b> | <b>16 mai à 18 h 30</b> |
| - <b>Petit conseil</b>        | <b>20 mai à 20h30</b>   |

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Judith HEBERT clôt la séance à 22h20.



La Présidente de séance  
Judith HEBERT

La secrétaire de séance  
Vinciane HARDY